



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Location de la salle communale de LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE

Superficie : 120 m², plus une cuisine hall et sanitaires et vestiaire.

Nombre de personnes maxi : 100

Mairie de LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE

Tel : 01 64 00 80 10

E MAIL : mairie.louanvillegruisfontaine@nordnet.fr

Nom

Prénom

Adresse :

Tel : E MAIL :

Date du contrat :

Désire louer la salle communale pour le

Nature de la manifestation

TARIF

	ETE du 01/04 au 30/09	HIVER DU 01/10 AU 31/03
Résidents de la commune	230 €	260 €
Communauté de commune du provinois	250 €	280 €
Communes extérieures	330 €	360 €



Un chèque de caution de 300 € et le prix de la location devront être versés lors de la réservation ainsi qu'une caution de 100 € pour le ménage. Tout désistement à moins d'1 mois à l'avance ne sera pas remboursé, sauf décision contraire du MAIRE.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle communale située au 20 rue perré 77560 LOUAN et accepte le contrat de location suivant :

- La location ne peut être louée à des mineurs.
- La location est faite pour le weekend non divisible.
- L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation de location. De 9h du samedi matin à 18 h le dimanche soir.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et Mme CANIVET Nathalie ou sa remplaçante devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie et cour devant la salle, (les chemins d'accès devront être laissés libres)
- Respecter les plates bandes de fleurs
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et matériel contenus dans la salle et la cuisine et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse ou vol ou perte. Pas de mise à disposition de vaisselle.
- Les fours et le lave vaisselle sont strictement réservés à l'usage de la cantine scolaire.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur seront laissés propres. Les tables et les chaises devront être lavées et rangées. En cas de non respect, **une pénalité sera appliquée. (caution du ménage non rendue)**
- tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les poubelles situées à l'extérieur de la cuisine. Les verres et bouteilles seront retirés par le locataire.
- la cour sera nettoyée au besoin.
- il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clou ou punaises : pour ne pas détériorer le papier et les plaques du plafond, pour la décoration vous pouvez scotcher sur les vitres.



- Tout dysfonctionnement de la sonorisation ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle
- A partir de 22 h les nuisances sonores à l'extérieur du bâtiment seront réduites.
- L'usage de klaxon, pétards, ou feux de bengale sont interdits.
- **En cas de perte de clés, celles-ci seront facturées ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à la secrétaire de MAIRIE (du lundi au vendredi 8 h00 à 12h00) la semaine précédant la location pour fixer le rendez vous avec Mme CANIVET Nathalie ou sa remplaçante.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance dès la réservation de la salle.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre du Trésor Public

FAIT A LOUAN, le

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Le Maire

